



ASSEMBLEE PLENIERE DU LUNDI 16 MAI 2011
Avis relatif à la
« Performance Energie Midi-Pyrénées 2011-2020 »
Des propositions réalistes et utiles pour créer de nouvelles filières
Rapporteur : Hervé OSSARD

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées présentera à son assemblée plénière du 19 mai 2011 une action du « *plan climat régional* » intitulée « *performance énergie Midi-Pyrénées 2011-2020* ». Saisi par le Président du Conseil Régional, comme le code général des collectivités territoriales l'y invite sur tout document de planification, le CESER réuni en assemblée plénière le lundi 16 mai 2011 a adopté sur ce sujet un avis présenté par Monsieur Hervé OSSARD.

Le CESER considère l'existence de ce projet comme très positive, les propositions allant par ailleurs globalement dans le sens recommandé dans ses avis antérieurs, en particulier dans l'avis de juin 2005 « *Quelle politique énergétique pour Midi-Pyrénées ?* ». **Il se félicite que le Conseil Régional choisisse comme axe stratégique la maîtrise de l'énergie, déclinée sous les angles sobriété et efficacité, et le développement des énergies renouvelables.**

Le CESER note que ce plan est un projet pragmatique qui porte sur la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il insiste sur l'importance d'actions ciblant le logement énergivore et plus largement des bâtiments (sensibilisation des habitants, des publics cibles, formation des professionnels concernés, aides aux travaux...). En ce qui concerne les énergies renouvelables, le CESER note avec intérêt qu'au-delà de ses champs habituels d'intervention - bois énergie, solaire (photovoltaïque et thermique) - le Conseil Régional décide d'intervenir pour augmenter l'utilisation de la méthanisation.

Le CESER souhaite que le développement des énergies renouvelables soit accompagné par celui des filières industrielles correspondantes.

Le CESER salue également l'appui apporté à la recherche et à l'innovation et demande à être associé au débat sur l'énergie.

Le CESER tient à rappeler l'importance des transports dans la consommation énergétique ; la réduction des consommations passe notamment par le développement des transports en commun, ce qui nécessite une réflexion conjointe entre urbanisme et transports urbains.

Le CESER apprécie également la mise en place des clauses d'éco-conditionnalité à l'obtention des aides régionales, contribuant ainsi au développement durable, au confort de vie des habitants, et au principe de coût global (investissement + fonctionnement + démantèlement), comme il le proposait dans son avis de juin 2005.

Ainsi, le CESER souhaite émettre un nouvel avis sur l'énergie incluant l'ensemble des sources d'énergies renouvelables et non renouvelables.